



Festival Internacional de Cine Euro-Árabe AMAL 2008

RÈGLEMENT DU FESTIVAL INTERNATIONAL EURO-ARABE AMAL 08

Article 1

La présente édition du Festival de cinéma Amal se déroule du 25 au 31 octobre 2008. Les œuvres sélectionnées pour le festival, que ce soit les candidates au concours comme celles qui ne rentrent pas dans la section officielle, sont toutes projetées à Saint-Jacques de Compostelle, siège du Festival.

Article 2

Le Comité de sélection du festival est chargé de sélectionner les œuvres concourantes. Peut déposer sa candidature tout film, documentaire ou court-métrage produit dans un pays arabe ou coproduit entre un pays arabe et d'autres pays. Le Festival élargit la possibilité d'admission aux candidatures d'autres œuvres produites dans n'importe quel pays du monde, pourvu que leur argument concerne la vie ou la culture arabes.

Article 3

Le délai de présentation des candidatures est fixé au 31 juin 2008. Le Festival reconnaît le signataire du formulaire comme le seul responsable envers les autres sociétés ou personnes participant à la production de l'œuvre.

Article 5

Le formulaire d'inscription doit être accompagné des documents suivants :

- Une copie pour l'avant-première de l'œuvre en VHS (système PAL) ou DVD (région 2). Les copies ne sont pas retournées.
- Le formulaire d'inscription totalement rempli.
- Deux photogrammes de l'œuvre ; le curriculum vitae et une photo du directeur (300 dpi).
- Du matériel de presse et publicitaire, si disponible.

Fundación Aragonay

C/ Montero Ríos, 25-27 15706 Santiago de Compostela, España

Tel: +34 981 559 612 Fax: +34 981 598 854

Email: amal@aragonay.com

www.amalfestival.com



Festival Internacional de Cine Euro-Árabe AMAL 2008

- Une pièce justificative des droits sur l'œuvre correspondante, cession de copies et autorisation conformément à ce qui est disposé à l'article 17 et aux annexes I et II du présent règlement.
- Une copie du scénario et un synopsis traduit en anglais, en français ou en espagnol pour son sous-titrage postérieur.

L'inscription ne garantit pas la projection de l'œuvre pendant le Festival AMAL. La participation au Festival n'exige le paiement d'aucune redevance. En contrepartie, le Festival ne paye aucune redevance de projection des œuvres candidates.

Article 5

Les inscriptions doivent parvenir à :

FESTIVAL INTERNACIONAL DE CINE EURO ÁRABE AMAL

Fundación Araganey
C/ Alfredo Brañas, 5
15701, Santiago de Compostela, A Coruña
ESPAGNE

Article 6

Les copies préalables sont à envoyer en VHS (système PAL) ou DVD (région 2). Il est important d'essayer les copies de DVD plusieurs fois sur différents modèles de lecteurs DVD avant de les envoyer. Pour plus de sûreté, les candidats sont priés de joindre une copie VHS (système PAL) au DVD.

Les participants peuvent soumettre au concours un nombre de titres illimité, mais chacun doit être accompagné du formulaire d'inscription correspondant et envoyé séparément dans son colis, avec son VHS ou son DVD.

Toutes les œuvres doivent indiquer le titre et l'expéditeur.

Article 7

Afin de permettre leur évaluation par le Comité du Festival, tous les films soumis au concours doivent soit être sous-titrés en espagnol, en anglais ou en français, soit accompagnés du scénario dans l'une de ces langues.

Fundación Araganey

C/ Montero Ríos, 25-27 15706 Santiago de Compostela, España

Tel: +34 981 559 612 Fax: +34 981 598 854

Email: amal@araganey.com

www.amalfestival.com



Festival Internacional de Cine Euro-Árabe AMAL 2008

Article 8

Tous les films sélectionnés sont projetés pendant le festival en versions originales et sous-titrées en Espagnol, Galicien, Catalan ou en Vasque. La version originale est considérée comme projetée au pays d'origine.

Article 9

Les œuvres sélectionnées pour le Festival sont uniquement projetées en Betacam SP (système PAL), en Betacam Digital ou en 35 mm.

Article 10

Dès son inscription et son admission, aucun film ne peut être retiré du programme par les producteurs ou les propriétaires des droits.

Article 11

Les frais de transport du film ainsi que l'assurance sont pris en charge par le participant jusqu'à sa livraison à l'adresse du Festival. L'organisation du Festival prend en charge l'assurance des copies dès leur réception à l'adresse du Festival jusqu'à leur retour.

La copie d'avant-première pour la présélection doit être expédiée à ports payés. Cette copie n'est pas retournée au propriétaire et devient propriété du Comité du Festival. Le directeur des œuvres soumises au concours reste toujours maître des droits desdites œuvres.

Article 12

En ce qui concerne les envois provenant de pays qui n'appartiennent pas à l'Union Européenne, il est recommandé d'avoir recours à des services de messagerie. Les envois provenant de pays hors Union Européenne dont les frais de douane n'aient pas été satisfaits ne sont pas acceptés.

Article 13

En cas de détérioration d'une copie, toute réclamation est à envoyer aux soins du Festival dans le délai maximum d'un mois après sa réception par le producteur. La responsabilité du Festival ne dépasse pas le coût du tirage d'une nouvelle copie, conformément aux tarifs en vigueur chez les laboratoires pour le tirage d'une copie standard.

Fundación Araguaney

C/ Montero Ríos, 25-27 15706 Santiago de Compostela, España

Tel: +34 981 559 612 Fax: +34 981 598 854

Email: amal@araguaney.com

www.amalfestival.com



Festival Internacional de Cine Euro-Árabe AMAL 2008

Article 14

La direction du Festival est chargée de désigner les membres du jury. Ce dernier doit remplir les conditions suivantes :

Il doit être composé d'un nombre minimum de cinq membres, dont au moins un tiers doit être composé de personnalités issues d'un pays arabe. Ne peut devenir membre du jury toute personne ayant des intérêts dans la production et/ou exploitation des œuvres soumises au concours.

Les délibérations du jury sont secrètes et les décisions sont prises à la majorité simple. La Direction du Festival peut assister aux délibérations mais ne peut pas participer au vote.

Les membres du jury s'engagent à ne pas exprimer en public leur avis concernant les œuvres soumises à leur considération avant la proclamation officielle des prix.

Tout litige éventuel (de l'organisation ou du fonctionnement) non prévu au règlement suivant est à résoudre par la Direction du Festival conformément aux présentes conditions.

Article 15

Le jury sélectionnera trois nominations pour chacune des catégories récompensées.

En fonction des nominations, Le jury international décerne obligatoirement les prix suivants, dont voici les montants :

Meilleur long-métrage de fiction 5 000 €

Meilleur documentaire 3 500 €

Meilleur court-métrage de fiction 1 200 €

Meilleur court-métrage documentaire 1 200 €

Meilleur directeur 4 000 €

Prix à la meilleure actrice Trophée

Prix au meilleur acteur Trophée

Seul l'un de ces prix peut être déclaré *ex – æquo*.

Un Prix du Public est également décerné. En voici le montant :

Prix Amal du public 1 500 €

Article 16

Les producteurs des œuvres ayant remporté un prix s'engagent à en porter mention sur toute publicité et matériel de presse, en respectant fidèlement le texte de l'avis du jury et en reprenant le logotype du Festival. Ce logotype est disponible dans les bureaux du Festival et sur son site internet.

Fundación Araguaney

C/ Montero Ríos, 25-27 15706 Santiago de Compostela, España

Tel: +34 981 559 612 Fax: +34 981 598 854

Email: amal@araguaney.com

www.amalfestival.com



Festival Internacional de Cine Euro-Árabe AMAL 2008

Article 17

Les producteurs ou titulaires des droits du film présenté au Festival Amal 08 doivent en justifier la titularité auprès de l'organisatrice du Festival, la Fundación Araguaney Puente de Culturas, et se porter garants de l'authenticité de leur témoignage.

Les producteurs ou titulaires des droits du film autorisent à titre gracieux la Fundación Araguaney Puente de Culturas à reproduire et à projeter ce film lors du Festival, ainsi qu'à l'utiliser à des fins promotionnelles avant, pendant et après la tenue du Festival.

Les producteurs ou titulaires des droits de l'œuvre, sous réserve d'une notification de la part de la Fundación Araguaney Puente de Culturas, autorisent la Fondation, à titre gracieux, à réaliser la projection publique du film à l'occasion de cycles de cinéma ou de festivals sans but lucratif organisés par la Fondation elle-même ou au moyen de sa collaboration, indépendamment du territoire national où l'évènement ait lieu.

Les producteurs ou les titulaires des droits du film présenté au Festival en cèdent copie sur DVD aux fonds de la médiathèque de la Fondation Araguaney.

Les autorisations préalables n'entraînent pas la transmission des droits de distribution du film.

Article 18

Dans le cadre de la collaboration entre la Fundación Araguaney Puente de Culturas et Casa Árabe-Instituto Internacional de Estudios Árabes y del Mundo Musulmán – institution à caractère culturel d'intérêt général dont l'objectif principal est de renforcer et de consolider les rapports entre l'Espagne et les Pays arabes, et dans laquelle sont représentés, entre autres, le Ministère espagnol des Affaires étrangères et les Communautés autonomes de Madrid et d'Andalousie –, les producteurs ou titulaires des droits du film présenté au Festival autorisent le dépôt d'une copie DVD sous-titrée en espagnol dans les fonds de Casa Árabe-IEAM, conformément à l'Annexe II du présent règlement.

Si à l'avenir Casa Árabe-IEAM est amené à utiliser ce film dans le cadre d'une action de communication publique différente des activités spécifiques au Festival Amal 08, Casa Árabe devra verser des droits de projection publique aux titulaires de ces droits.

Fundación Araguaney

C/ Montero Ríos, 25-27 15706 Santiago de Compostela, España

Tel: +34 981 559 612 Fax: +34 981 598 854

Email: amal@araguaney.com

www.amalfestival.com



Festival Internacional de Cine Euro-Árabe AMAL 2008

Article 19

En cas de divergences sur l'interprétation de ce règlement, seul le texte espagnol fait loi. La participation au Festival entraîne l'acceptation du présent règlement. En cas de conflit, la Direction du Festival garde sa souveraineté et se tient au règlement de la FIAPF en ce qui concerne les événements de cinéma international.

Festival Internacional de Cinéma Euro-Arabe AMAL 08

Fundación Araguaney

R/ Montero Ríos, 25-27 15706 Santiago de Compostela, Espagne

Tél : + 34 981 559 612 Fax : + 34 981 598 854

Email : amal@araguaney.com

www.amalfestival.com

Fundación Araguaney

C/ Montero Ríos, 25-27 15706 Santiago de Compostela, España

Tel: +34 981 559 612 Fax: +34 981 598 854

Email: amal@araguaney.com

www.amalfestival.com